



HAL
open science

Un laboratoire de la mondialisation : l'économie "hors-sol" des zones industrielles qualifiées en Jordanie

Taher Labadi

► **To cite this version:**

Taher Labadi. Un laboratoire de la mondialisation : l'économie "hors-sol" des zones industrielles qualifiées en Jordanie. 2020, 10.58079/pvx6 . hal-04487059

HAL Id: hal-04487059

<https://hal.science/hal-04487059>

Submitted on 4 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un laboratoire de la mondialisation : l'économie "hors-sol" des zones industrielles qualifiées en Jordanie

Taher Labadi : Publié 30 janvier 2020 · Mis à jour 1 juillet 2020 :

Les zones industrielles qualifiées (QIZ) ont été créées à la fin des années 1990 dans le but de produire des retombées économiques positives aux accords de paix entre Israël et ses voisins arabes. Pour la Jordanie, elles sont aussi des laboratoires privilégiés du processus de libéralisation économique et d'insertion dans la mondialisation.



Usine de confection de vêtements dans la zone industrielle d'al-Tajamoat, Taher Labadi, décembre 2018

Ce billet fait suite à un travail d'enquête conduit en Jordanie en 2018 dans le cadre d'un séjour postdoctoral à l'Ifpo Amman soutenu par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France en Jordanie. Enquête qui m'a amené à visiter ces zones, recueillir des matériaux inédits, rencontrer des acteurs et réaliser des entretiens. Les QIZ ont déjà fait l'objet de quelques études et travaux scientifiques, le plus souvent dans le but d'établir un bilan quantitatif et macroéconomique de leur impact sur la croissance économique, la balance des paiements et la création d'emplois (al-Bakhit et al., 2009 ; Awad et Ghoneim, 2009), ou alors pour examiner le rôle du dispositif dans la gestion du conflit avec Israël (Bouillon, 2004 ; Nugent, 2014).

L'objectif de cette nouvelle recherche est différent puisqu'il s'agit avant tout d'étudier le type d'économie produit par ces zones et le rôle de celles-ci dans la mise en place de la nouvelle donne économique-politique régionale. Je présente ici quelques résultats de cette recherche me permettant d'avancer l'hypothèse selon laquelle ces zones ont permis le développement de modes particuliers d'organisation de la production et du travail que je qualifie d'« hors-sol » (Mercier, 2017).

Le développement d'une branche d'activité à part

Les *zones industrielles qualifiées* (QIZ) occupent à ce jour une place centrale dans le paysage industriel jordanien. Leurs exportations surpassent celles des autres secteurs, y compris des industries extractives, et ce sont elles qui permettent à la Jordanie d'avoir une balance commerciale équilibrée avec les États-Unis.

À l'origine, ces zones sont le fruit d'une décision étasunienne d'étendre la franchise douanière appliquée aux produits israéliens à des exportations issues de zones géographiques désignées en Jordanie. Une décision qui suit de près la signature du traité de paix israélo-jordanien en 1994 et explicitement destinée à renforcer la coopération et l'intégration économique entre les deux pays. Le dispositif vise également à générer des emplois et des revenus dont le pays a grandement besoin.

Les QIZ n'obtiennent pas formellement le statut de zones franches auprès des autorités jordaniennes et seules les entreprises qui se sont vues accorder la franchise de droits vers les États-Unis obtiennent un permis d'« entrée temporaire » pour les intrants consacrés à la production. Ces entreprises se voient également accorder d'autres avantages – exemptions fiscales, subventions diverses, facilités administratives... – ayant évolué avec le temps et relevant de divers programmes de promotion de l'investissement.

Les QIZ permettent très vite le développement d'une branche d'activité à part entière, spécialisée dans le textile et presque exclusivement dédiée à l'exportation vers les États-Unis. L'importation de produits textiles est en temps normal lourdement taxée à l'entrée du marché étasunien et surtout, elle est soumise jusqu'en 2005 à un contingentement dans le cadre des accords multifibres. La possibilité d'accéder librement à ce marché via les QIZ incite alors des investisseurs étrangers – en particuliers asiatiques – à implanter leurs usines en Jordanie.

Pour accéder librement au marché étasunien, un produit en provenance des QIZ devait, jusqu'en 2010, incorporer au moins 35 % de valeur ajoutée israélienne, palestinienne ou jordanienne, les parts jordanienne et israélienne comptant respectivement pour au moins un tiers de cette même portion. L'entreprise concernée fournissait ainsi aux autorités jordaniennes et israéliennes des informations détaillées sur le coût et l'origine de ses intrants, prouvant que son produit final était conforme à ces règles d'origine.

Un accord de libre-échange signé directement entre les États-Unis et la Jordanie vient pourtant supplanter à partir de 2010 le dispositif de départ. Les exportateurs ne sont depuis lors plus contraints de s'établir dans les QIZ et se trouvent dispensés de l'obligation d'inclure de la valeur ajoutée israélienne dans leurs marchandises. Ils choisissent tous néanmoins de ne pas quitter ces zones, où ils continuent de bénéficier de prix avantageux sur l'immobilier, d'une infrastructure adaptée et de la franchise de droits sur l'importation de leurs intrants.

Cette branche jouit ainsi toujours d'une attention toute particulière de la part des autorités, ce qui s'explique par son poids stratégique dans la balance commerciale du pays. Elle reste pour autant très peu connectée à l'économie locale et se distingue totalement de l'industrie du textile hors-QIZ, dédiée au marché jordanien ou à l'exportation vers d'autres destinations.

Un réseau de production global et « hors-sol »

Les QIZ ont en effet cette particularité de fonctionner encore aujourd'hui en vase relativement clos, ce qui tient d'une part au fait qu'elles dérogent au régime fiscal commun, mais relève aussi du caractère exogène et hétéronome de l'activité de production qui s'y trouve engagée (van Wunnik, 2008).

D'un côté de la chaîne de valeur, il y a les commanditaires (*buyers*) qui sont des marques internationales ayant fait le choix d'externaliser la fabrication de leurs articles en la confiant à des entreprises situées là où les coûts de production et d'acheminement sont les plus avantageux. Ces avantages varient d'un produit à l'autre, et d'un marché à l'autre. Une même marque peut ainsi choisir de faire fabriquer ces produits en Jordanie pour les écouler sur le marché étasunien et d'en produire d'autres au Bangladesh pour les destiner au marché européen.

De l'autre, il y a les établissements qui reçoivent ces commandes (*suppliers*) depuis les QIZ. Il s'agit le plus souvent d'entreprises succursales établies en Jordanie pour bénéficier de ses avantages commerciaux. Or le démarchage et la négociation de nouveaux contrats, la recherche et le développement, voire même l'achat d'équipements et d'intrants sont généralement pris en charge au niveau de la compagnie mère. De sorte qu'on ne trouve dans ces zones que des unités de production et que le gros des appareils administratifs se trouve ailleurs (en Inde, en Chine, au Pakistan, etc.).

Les QIZ comptent d'autre part des entreprises dont l'activité consiste à faire de la sous-traitance pour les *suppliers* en récupérant une partie de leurs commandes. Pour ce faire, elles leur achètent les intrants nécessaires puis leur revendent simplement les produits finis. Bien que n'exportant pas, ces sous-traitants sont eux aussi implantés dans les QIZ pour ne pas perdre la franchise de droits, autrement dit pour qu'intrants et produits ne soient pas soumis à la fiscalité jordanienne. Là encore, il s'agit d'unités de production au fonctionnement des plus sommaires.

Cette situation révèle le peu d'intérêt qu'a une entreprise établie dans les QIZ à interagir avec un établissement situé en dehors, que ce soit pour sous-traiter ou même pour lui acheter du matériel et des intrants. L'interaction des QIZ avec l'économie jordanienne est de ce fait restée très restreinte, de même que les opportunités de synergie avec des entreprises locales au mode d'organisation de la production très différent.

Travailler en situation de « captivité » dans les QIZ

Les QIZ emploient en 2017 un peu plus de 70 000 personnes, parmi lesquels on compte 70,7 % de femmes et 76,5 % de travailleurs étrangers (JTGCU). Ce dernier pourcentage est exceptionnel au regard de ce qui prévaut en Jordanie, y compris dans l'industrie textile hors-QIZ. Le gouvernement impose en effet aux entreprises un maximum de 30 % de travailleurs étrangers, limitant à cette fin l'octroi de permis de travail. Seuls dérogent à la règle l'agriculture et l'emploi domestique, où cette proportion est également plus élevée.

Plusieurs raisons sont avancées par les dirigeants d'entreprises, mais aussi par les acteurs publics, pour justifier cette exception, parmi lesquels le « défaut de formation » et la « faible productivité » de la main-d'œuvre jordanienne, ainsi qu'une culture « de la honte », « bédouine » et « rentière » au titre de laquelle les Jordaniens seraient peu enclins à occuper des emplois industriels. Les établissements des QIZ ont ainsi obtenu le droit de faire venir une main-d'œuvre asiatique, réputée « mieux formée », « plus productive » et « plus disciplinée ». Cet argumentaire ne dit rien cependant des conditions de travail déplorables qui prévalent toujours dans ces zones.

La journée de travail d'un ouvrier dure selon la réglementation 8 heures, 6 jours par semaine. Il arrive fréquemment, toutefois, qu'il accomplisse 4 ou 5 heures supplémentaires par jour si l'entreprise doit honorer une commande. Le travail y est en outre répétitif, monotone, et la formation peu valorisante. Enfin, les travailleurs sont recrutés au salaire minimum, fixé depuis 2017 à 220 JOD (environ 270 EUR) par mois dans un pays où le seuil de pauvreté est officiellement estimé à 395 JOD par famille et par mois.

L'emploi dans les QIZ paraît de ce fait peu séduisant pour les ouvriers jordaniens (en majorité des femmes venues des agglomérations voisines) qui ont peu à peu été remplacés par des travailleurs migrants (principalement venus du sous-continent indien). Ces derniers sont quant à eux recrutés dans leurs pays d'origine et soumis au système de la *kafala*, forme de mise sous tutelle qui conditionne le renouvellement annuel des permis de séjour et de travail de chaque migrant au bon vouloir de son employeur (Baussand, 2000).

En conséquence de quoi ces travailleurs sont plus vulnérables à l'injonction de productivité ainsi qu'aux mauvais traitements au sein de l'usine (The National Labor Committee, 2006). Le contrat de travail prévoit par ailleurs que ces migrants soient logés, pour ne pas dire entassés, sur place dans des bâtiments-dortoirs prévus à cet effet. Un confinement aux abords de l'usine qui restreint l'existence de toute vie sociale en dehors du travail et limite fortement les interactions avec la population locale (Bruslé, 2015). Ces migrants ne sont ici que force de travail, importée à la demande et maintenue « hors-sol » pour les besoins de l'employeur.



Bâtiment-dortoir pour travailleurs migrants à proximité de la zone industrielle d'al-Hassan, Taher Labadi, novembre 2018

Conclusion

Ayant pour principe d'attirer des entreprises sur un territoire en leur permettant de déroger au droit commun, les zones franches ont pris à travers le monde de multiples formes aux contenus également très diversifiés (Bost, 2010). En Jordanie, les QIZ ont vu le développement d'une industrie largement extraterritorialisée et paraissant toujours « plaquée » sur l'économie locale. Elles offrent ainsi un cas d'école de la mondialisation et demeurent emblématiques d'une stratégie économique qui s'est généralisée depuis une trentaine d'année au Moyen-Orient, axée sur l'ouverture au commerce internationale et l'attraction des capitaux.

Bibliographie

- Awad A. et Ghoneim T., 2009, *Impact of Qualifying Industrial Zones on Egypt and Jordan: A Critical Analysis*, Genève, Unctad.
- al-Bakhit Y. et al., 2009, *Ten Years of Qualified Industrial Zones: Absolute Success or Relative Success*, Amman, Royal Scientific Society of Jordan et the Friedrich-Ebert-Stiftung.
- Baussand P.N., 2000, « Jordanie : l'utilisation de l'immigration pour stabiliser une économie postrentière en crise », *Tiers-Monde*, tome 41, n°163, p. 659-660.
- Bost F. (dir.), 2010, *Atlas mondial des zones franches*, Paris, La Documentation française.

- Bouillon M., 2004, *The Peace Business, Money and Power in the Palestine-Israel Conflict*, London, I.B. Tauris & CO Ltd.
- Bruslé T., 2015, « Habiter un camp de travailleurs. Appropriation, usages et valeurs du dortoir en milieu contraint », *Annales de géographie*, n°702-703, p. 248-274.
- Mercier D., 2017, « Sociologie des modes de gestion de main-d'œuvre "hors sol" », *Savoir/Agir*, n° 39, p. 32-40.
- Nugent J., 2014, « Some Lessons of the Qualifying Industrial Zones (QIZ) Experience in the Middle East for Business Initiated Programs Promoting both Development and Peace », *Business, (Peace and Sustainable Development)*, n°3, 99-114.
- The National Labor Committee, *U.S. Jordan Free Trade Agreement, Descends Into Human Trafficking & Involuntary Servitude*, New York, 2006.
- van Wunnik L., 2008, "Les limites de l'investissement direct étranger manufacturier comme moteur de développement économique. Enseignements tirés de l'étude de deux cas : la filiale maquiladora et Sony Manufacturing UK", *Géographie, économie, société*, volume 10, p. 391-427.

Pour citer ce billet : Taher Labadi, « Un laboratoire de la mondialisation : l'économie "hors-sol" des zones industrielles qualifiées en Jordanie », *Les Carnets de l'Ifpo. La recherche en train de se faire à l'Institut français du Proche-Orient*, <https://ifpo.hypotheses.org/9865>, le 30 janvier 2020. [En ligne sur [hypotheses.org](https://ifpo.hypotheses.org)]

Taher Labadi a obtenu un doctorat de Sc. Économiques en 2015 en présentant une thèse sur l'[économie politique du conflit en Palestine](#). Ses travaux ont depuis porté sur les politiques de développement, de peace-building et de libéralisation économique au Moyen-Orient. Il est actuellement postdoctorant à l'Université d'Aix-Marseille (IREMAM-LEST) et poursuit ses recherches sur l'économie politique des zones franches d'exportation en Jordanie.
